

DOC. DE LA SESSION No 1

Collège militaire royal, Kingston.	Honoraires.	Approvisionnements	Total.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Report	6,875 00	12,750 94	19,625 94
Stewart, H. S.	100 00	240 00	340 00
Sweeney, R. L. C.	100 00	148 62	248 62
Watson, H.	100 00	125 00	225 00
Weatherbe, W.	100 00	235 00	335 00
Wilkie, A.	100 00	133 01	233 01
Vernon, A. A. V.	100 00	160 20	260 20
Young, W. B.	100 00	147 54	247 54
	7,575 00	13,940 31	21,515 31
Maître-tailleur, R. M. C., galon employé.			20 50
			21,535 81

Re Vente de carabines.

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 30 novembre 1898.

MONSIEUR,—J'ai reçu aujourd'hui un état des ventes de munitions, effets et vêtements militaires dans le cours d'octobre, et j'y trouve les inscriptions suivantes :—

Lt-col. Cole, 15,000 carabines Snider à 75c.	\$11,250
do 195,000 cartouches Snider à \$5 le mille.	965
do 5,300 carabines Snider à 75c.	3,975

Je dois vous demander les pièces justificatives attestées ordinaires. Ces ventes ont-elles été autorisées et par qui? Y a-t-il eu avis donné, et dans ce cas, dans quels journaux? La vente a-t-elle été faite à l'encan public ou par soumission?

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

Au Sous-Ministre de la Milice et Défense.

J. L. McDOUGALL, A.G.

DÉPARTEMENT DE LA MILICE ET DÉFENSE, OTTAWA, 5 novembre 1898.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 30 courant, demandant les pièces justificatives pour la vente de 18,300 carabines Snider, j'ai l'honneur de vous transmettre sous pli les réponses suivantes aux questions posées dans votre lettre du 30 novembre dernier :—

1° Si les ventes étaient autorisées, et par qui? Réponse: Oui, par le Ministre de la Milice et de la Défense.

2° Si avis en avait été donné? Réponse: Oui. La liste des journaux est ci-annexée.

3° Si la vente a eu lieu à l'encan public ou par soumission? Réponse: Par soumission.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

A l'Auditeur général.

B. SULTE, faisant fonctions de S.M. de la M. et D.

London, *l'Advertiser*; Toronto, *le Globe*; Kingston, *British Whig*, *le Freeman*; Ottawa, *Free Press*, *Le Temps*; Montréal, *La Patrie*, *le Herald*, *le Daily Witness*; Québec, *Le Soleil*, *Daily Mercury*, *Daily Telegraph*; Saint-Jean, *Daily Telegraph*, *le Globe*; Halifax, *le Chronicle*, *Recorder*, *L'Echo*; Charlottetown, I.P.-E., *le Patriot*, *le Guardian*; Winnipeg, *la Tribune*; Colombie-Britannique, *Victoria Times*.

BUREAU DE L'AUDITEUR, OTTAWA, 14 octobre 1899.

MONSIEUR,—Dans l'état des arrérage dus à votre département et publié dans le rapport de l'Auditeur pour 1897-98, se trouve le nom W. A. Melloy, Niagara, pour \$4.

Ce nom n'apparaît point dans l'état des arrérages dus le 30 juin dernier, et rien n'indique que le montant a été payé dans le cours de l'exercice 1898-99. Si le montant a été payé depuis, veuillez me faire connaître quand il en a été rendu compte.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

Au Sous-Ministre de la Milice et Défense.

J. L. McDOUGALL, A.G.